



## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 26 FEVRIER 2024

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL01\_2024\_0013

#### **Adhésion au SIFUREP de la commune d'Auvers-sur-Oise aux compétences « Service extérieur des pompes funèbres » et « Crématoriums et sites cinéraires »**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février à dix-huit heures et sept minutes, le Conseil municipal de Chaville, légalement convoqué le vingt février deux mille vingt-quatre à se réunir, s'est assemblé dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Maire.

#### **Présents au début de la séance :**

M. GUILLET, M. LIEVRE, M. ERNEST, Mme CHEVRIER, M. BES, M. BISSON, Mme CHAYÉ-MAUVARIN, M. PANISSAL, Mme LE VAVASSEUR, M. TARDIEU, Mme FOURNIER, M. TRUELLE, Mme RE, Mme SAVARY, M. CHENU, M. MAUVARIN, Mme DORISON, M. FEGHALI, M. GIRONDOT, Mme PRADET, Mme LALLEMENT, M. ANTONIO, Mme SCHWEITZER, Mme COUTEAUX, Mme FRESCO, M. BESANCON, M. BARBIER, M. TURINI

#### **Absents ayant donné procuration :**

Mme MESADIEU, a donné procuration à M. PANISSAL  
M. DUBARRY DE LA SALLE, a donné procuration à M. MAUVARIN  
M. DENUIT, a donné procuration à Mme COUTEAUX

#### **Arrivées en cours de séance :**

Mme TILLY, 18h22, lors de l'examen du projet de délibération n°DEL01\_2024\_0001  
Mme COSTE, 18h54, lors de l'examen du projet de délibération n°DEL01\_2024\_0001

#### **Excusées :**

Mme NICODEME-SARADJIAN  
Mme ACKERMANN

#### **Désignation du secrétaire de séance :**

Mme FOURNIER, désignée à l'unanimité par l'assemblée communale, a procédé à l'appel nominal

Publication le : 1er mars 2024

**Objet : Adhésion au SIFUREP de la commune d'Auvers-sur-Oise aux compétences « Service extérieur des pompes funèbres » et « Crématoriums et sites cinéraires »**

Par délibération n°DEL01\_2015\_0109 du 15 octobre 2015, le Conseil municipal a approuvé l'adhésion de la Commune au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) au titre de la compétence « Service extérieur des pompes funèbres, crématoriums, sites cinéraires ».

A ce titre, elle peut être invitée à se prononcer sur des adhésions nouvelles de communes ou des modifications statutaires, et d'une manière générale, sur toute question touchant la vie du Syndicat.

La commune d'Auvers-sur-Oise a demandé son adhésion au SIFUREP au titre des compétences « Service extérieur des pompes funèbres » et « Crématoriums et sites cinéraires », par délibération du 28 septembre 2023.

Lors de sa séance du 5 décembre dernier, le comité syndical du SIFUREP a approuvé cette adhésion à l'unanimité.

Conformément à l'article L.5211-18 du Code général des collectivités territoriales, les collectivités membres du SIFUREP doivent dorénavant se prononcer sur cette adhésion au Syndicat.

En l'absence de vote du Conseil municipal sur le sujet dans un délai de trois mois à compter de la réception le 23 janvier 2024 de la circulaire n°2024-3 du SIFUREP informant de cette demande d'adhésion, la décision de la collectivité est réputée favorable.

L'extension du périmètre du Syndicat sera ensuite prononcée par arrêté interpréfectoral.

Le Conseil municipal est, par conséquent, invité à approuver l'adhésion de la commune d'Auvers-sur-Oise au SIFUREP au titre des compétences « Service extérieur des pompes funèbres » et « Crématoriums et sites cinéraires ».

Les membres de la commission municipale élargie « Cadre de vie et Aménagement » ont examiné l'objet de la présente délibération le 15 février 2024.

***Le Conseil municipal,  
après en avoir délibéré,  
au scrutin public et à l'unanimité,***

**APPROUVE** l'adhésion de la commune d'Auvers-sur-Oise au SIFUREP au titre des compétences « Service extérieur des pompes funèbres » et « Crématoriums et sites cinéraires ».



Signé électroniquement par : Jean-Jacques GUILLET  
Date de signature : 28/02/2024  
Qualité : Mr LE MAIRE (Jean-Jacques GUILLET)

Jean-Jacques GUILLET  
Maire de Chaville



Signé électroniquement par : Julie FOURNIER  
Date de signature : 29/02/2024  
Qualité : (L) 12ème Maire Adjoint (Mme Julie FOURNIER)

Julie FOURNIER  
12<sup>ème</sup> maire adjointe  
Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et sa transmission aux services de l'Etat.